

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & Co., à l'enseigne des rues de Chartres et St.-Louis.

No 214.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 21 AOUT 1830.

Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'une année par mois, payable à la fin de chaque mois. On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semaine d'avance.

## LOTÉRIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches 1<sup>re</sup> classe

De 1830—Devant se tirer par tirage public à la Bourse, Samedi 21 Aout.

| PROSPECTUS        | PROSPECTUS | PROSPECTUS |
|-------------------|------------|------------|
| 1 lot de \$10,000 | \$10,000   | \$10,000   |
| 1 " " 3,000       | 3,000      | 3,000      |
| 1 " " 1,800       | 1,800      | 1,800      |
| 1 " " 1,400       | 1,400      | 1,400      |
| 1 " " 1,200       | 1,200      | 1,200      |
| 1 " " 1,000       | 1,000      | 1,000      |
| 6 " " 500         | 3,000      | 3,000      |
| 6 " " 300         | 1,800      | 1,800      |
| 6 " " 200         | 1,200      | 1,200      |
| 156 " " 50        | 7,800      | 7,800      |
| 156 " " 30        | 4,680      | 4,680      |
| 624 " " 8         | 4,992      | 4,992      |
| 1800 " " 4        | 31,200     | 31,200     |

3,760 Lots  
15,600 Billetons blancs.  
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30: 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de la permutation, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 6 l'entre eux: et le billet qui aura les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qu'il leur revient respectivement, comme suit:

|               |       |
|---------------|-------|
| No. 1, 3 et 2 | 3,000 |
| 2, 1 et 3     | 1,800 |
| 1, 3 et 1     | 1,400 |
| 1, 1 et 3     | 1,200 |
| 3, 2 et 1     | 1,000 |

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup>, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à \$500.

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros tirés, savoir: les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup>, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à \$200.

Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir: le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup>, auront droit à \$50.

Les 156 billets qui auront deux des numéros tirés, savoir: le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup>, auront droit à \$30.

Les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros tirés, auront droit chacun à \$8.

Les 7,800 billets, ayant un des numéros tirés, auront droit chacun à \$4.

Tous les billets gagnés à un prix ne pourront avoir droit à un prix moindre que celui qu'ils ont obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

**COUR des Preuves.**—Paroisse de Jefferson.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la paroisse de Jefferson, l'ordre est en vente, Lundi le 23 août 1830, à 10 heures du matin, sur l'habitation maintenant occupée par Mme. Beale, à une lieue et demie au-dessus de la ville, et du même côté du fleuve, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de feu Thomas Beale père, décédé.

L'HABITATION ci-dessus, qui est située dans la paroisse de Jefferson, sur le côté gauche du fleuve, à une lieue et demie au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 8 arpents de face sur le fleuve et 100 arpents de profondeur, où elle se termine dans une pointe formant un triangle, bordée dans la partie supérieure par le fleuve, par celle de Robert Avart, ensemble la maison et tous les édifices et améliorations.

Aussi: Dix-huit Esclaves; SAVOIR: ALLEN, quarteron, âgé de 35 ans, domestique de maison. LUCY, âgée de 30 ans, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant Maria, âgée de 10 ans. WILLIAM, mulâtre âgé de 20 ans, charretier et domestique de maison. ISAAC, grif âgé de 60 ans, cuisinier. BAPTISTE, nègre âgé de 18 ans, charretier. NANCY, âgée de 45 ans, avec ses trois enfants, savoir: Henry, âgé de 7 ans; George de 5, et Elizabeth de 2. HILL, nègre âgé de 20 ans, charretier. ELSEY, négresse âgée de 30 ans, domestique de maison.

FRANÇOISE DUCROS, négresse de 60 ans. FRANÇOISE négresse de 53 ans. FRANKY, négresse de 40 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. REUBEN, nègre de 20 ans, charretier. WILSON, nègre de 27 ans, charretier.

**Les animaux et voitures suivantes:**  
11 VACHES, 2 veaux, 2 Taureaux, 7 Génisses, 2 paires de Chevaux à voiture, un Cheval à selle, une voiture, un cabriolet et deux charrettes.

Conditions.—Les animaux et voitures payables comptant, pour toute somme au-dessus de \$100; et pour \$100 et au dessous, 3 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et payables à la Nouvelle-Orléans.

Les esclaves payables en deux termes égaux à la fin d'Avril des années 1831 et 1832, en billets payables à la Nouvelle-Orléans, endossés à satisfaction, et portant hypothèque sur l'habitation. Les factes de vente seront passés aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Séghers, notaire public, à la Nlle-Orléans, dans le bureau de qui est déposé le plan de l'habitation, pour l'inspection des acheteurs.

**J. M. HARANG,**  
22 Juillet—4, lps. Jugr.

**Etat de la Louisiane.**  
PAROISSE ST. CHARLES.  
COUR DES PREUVES.  
LUNDI 23 Aout prochain, à 11 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse, à la requête de Mr. James P. Fréret, Exécuteur Testamentaire de feu Mr. Valentin Daublin, décédé, habitant de cette paroisse; il sera rendu à l'enchère publique, par le juge encausseur soussigné, les objets ci-après détaillés, appartenant à la communauté qui a existé entre le dit feu Sr. Valentin Daublin et dame Charlotte Brouillard son épouse.

SAVOIR:—10. UNE HABITATION située dans la paroisse St. Jean Baptiste, appartenant à la dite habitation nommée Picou, et dont le Juge soussigné sera dûment autorisé d'effectuer l'adjudication; laquelle propriété a environ un arpent et un tiers de face au fleuve, et une profondeur de trente arpents, plus ou moins, avec une petite maison habitable.

30. Un maître nommé ALEXANDRE, âgé de 24 ans, cocher.  
30. Une négresse nommée MARGUERITE, âgée de 40 ans, domestique de maison.  
40. Une négresse nommée CELESTE, âgée de 22 ans, do. do.  
50. Une mulâtresse nommée LOUISE, âgée de 45 ans, do. do.  
60. Une VOITURE à quatre roues, deux CHEVAUX de condition et une paire de BŒUFS.

CONDITIONS.—L'habitation payable en cinq paiements égaux, savoir: Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835.

Les esclaves payables en trois paiements égaux, savoir: un tiers en Mars 1831, un tiers en Mars 1832, et un tiers en Mars 1833.

La Voiture, les Chevaux et les Bœufs seront payés en tout Mars prochain.

Les acquéreurs donneront hypothèque sur l'habitation et les esclaves, et feront leurs billets payables à domicile à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction de Mr. James P. Fréret.

**Etat de la Louisiane.**  
PAROISSE ST. CHARLES.  
COUR DES PREUVES.  
LUNDI 23 Aout prochain, à 9 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PICOU, située en cette paroisse, sur la gauche du Mississippi, à environ onze lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.

A la requête de Messrs. Honoré Landreaux & James Fréret, ce dernier agissant comme Exécuteur Testamentaire de feu Valentin Daublin, décédé en cette paroisse St. Charles, je procéderai à la vente publique et adjugerai au plus offrant et dernier enchérisseur, l'HABITATION, LES Outils ARATOIRES, les ANIMAUX, LES Outils ARATOIRES, &c. qui dépendent de cette habitation; le tout appartenant à la société, qui a existé entre le Sr. Honoré Landreaux et le dit feu Sr. Valentin Daublin, en communauté de biens avec la dame Charlotte Brouillard, son épouse.

La dite habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse St. Charles, rive gauche du fleuve, à environ onze lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-et-un arpents de face au dit fleuve, sur une profondeur de quarante arpents, où elle ne conserve qu'une largeur de dix arpents, et sur laquelle il y a cent quarante arpents de cannes plantées, quatre-vingt-dix arpents de souches et cent sept arpents de maïs, battisses, maison de maître, sucrerie et moulin à cannes; le tout en bon état.

Quarante-deux Esclaves des deux sexes dont les noms et âges suivent:—SAVOIR: JOE, Commandeur, âgé de 50 ans. JOHN SMITH, Charpentier, 30 ans. JEAN LOUIS, Nègre à talent, 35 ans. FRANÇOIS, Charretier et laboureur, 30 ans. JUPITER, do. do. 40 ans. BERNARD, Laboureur, charretier, (aliéné) 32. JACQUES, Laboureur, 25 ans. WASHINGTON, Laboureur, 30 ans. JOE, Laboureur, 25 ans. CÉLESTE, Laboureur, 36 ans. PAMEL, Laboureur, 29 ans. JOHN, Tonneleur, de 35 ans. CHARLES, Nègre des champs, 26 ans. VALERE, do. do. 35 ans. JOHN, do. do. 25 ans. SAM WILLIAMS, do. do. 26 ans. ADDISSON, Laboureur, 24 ans. SAM, Nègre des champs, 40 ans. FRANK, do. 35 ans. HENRI, do. 28 ans. CHESTERFIELD, do. 25 ans. JOHN HO, do. 45 ans. BILL, do. 16 ans. AUGUSTE, do. 15 ans. NAT, Nègre des champs, 14 ans. PHILIPPE, do. (infirme) 68 ans. MICHEL, do. do. 75 ans. CHARLES, Nègre des champs, 23 ans. CHLOE, do. do. 30 ans. LÉVY, fille de Chloé, âgée de 7 mois. FANNY, négresse orpheline, 4 ans. CHARLES, cuisinier, 38 ans. MARIANNE, hospitalière, 73 ans. CHARLOTTE, Nègre des champs, 22 ans. HENRIETTE, do. do. 26 ans. SALLY, do. do. 25 ans. MARY, do. do. 28 ans. ADELAÏDE, do. do. 14 ans. LOUISE, do. do. 40 ans. MARIE LOUISE, sa fille, 12 ans. SUCKY, négresse des champs, 15 ans. MANSA, do. do. 65 ans.

Les animaux, les Outils Aratoires, et en un mot tout ce qui dépend de la dite habitation. Les objets ci-dessus décrits seront vendus en bloc.

CONDITIONS.—10. Treize mille piastres comptant.  
20. Vingt-cinq mille deux cents piastres pour lesquelles l'acquéreur prendra la réversion de l'hypothèque qui existe sur les dits biens en faveur de la Banque de la Louisiane et qu'il se chargera de lui payer en l'acquit des vendeurs, comme suit:—

Savoir:—Quatorze mille piastres le 29 Avril 1831, et onze mille deux cents piastres le 29 Avril 1832, avec la faculté de pouvoir prolonger le terme du paiement de la moitié de la dite somme de onze mille deux cents piastres, jusqu'au 29 Avril 1833.

En par l'acquéreur payant à la dite banque un intérêt de neuf pour cent par an et se conformant à ses règlements.

30. Le surplus du prix de l'adjudication payable en cinq termes égaux, savoir:—Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835, et billets payables à domicile, à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction des Sieurs Honoré Landreaux et James P. Fréret, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra fournir autant de coupons de billets que lui demanderont les Sieurs vendeurs. Les actes de vente, de quittance, main levée d'hypothèque, &c. seront aux frais de l'acquéreur.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.  
MOREL GUIRAMAND,  
27 juillet—12 Jugr. ex-officio encausseur.

**A VIS—On offre à frêt, pour N.York,** soit dans la cale, ou sur le pont, environ 30 tonneaux bois de campêche, que l'on divisera sur plusieurs bâtimens—S'adresser rue Royale, No. 116. 18 juin.

**ROMAGE ET BEURRE DE GOSHEN—**Le soussigné offre à vendre à son magasin, rue Royale, No. 215, 39 caisses Fromages de Goshen, 26 barils beurre do. regus par le navire Frances, de New York, 27 Juil. BERNARD TURPIN.

**A VIS—**Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu C. F. J. Bellanger-Desboullets, prie les personnes qui ont des réclamations à faire contre sa succession, d'avoir à les lui faire connaître dans le plus bref délai, et ceux qui pourraient lui devoir de payer immédiatement entre ses mains. Enseigne des rues de l'Hôpital et des Remparts, 10 Aout—3, 1011j.

**MILLE livres de vieux Cuivre à vendre.** S'adresser à FORESTIER. 24 Juillet.

**VENTES PAR LE MARSHAL.**  
John Hoffman contre le steambot Plaque-mine, capitaine Curry.  
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 23 août prochain à midi, à la Bourse, le steambot PLACQUE-MINE, ses appareils et fournitures. Saisis dans l'affaire ci-dessus.  
L. DAUNOY, Marshal.

**EN** vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévai, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 30 août prochain, à midi, à la Bourse d'Hevlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, un LOT DE TERRE avec les bâtimens qui s'y trouvent, situé rue Toulouse, entre Chartres et Levée, mesurant 32 pds 6 pouces de front, sur 68 pds 9 pouces de profondeur, borné d'un côté par la maison de Mr. T. Second, et de l'autre par la propriété de Mr. A. Belle. La dite propriété même dans l'affaire ci-dessus.—L. DAUNOY, Marshal.

**A VIS—**En vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Chs. Maurian, juge président de la cour de cité de la Nlle-Orléans, à la plainte de Gray et Durrie vs. le Bateau à Vapeur Plaque-mine—j'ai saisi le dit Bateau, et par le présent, je somme toutes les personnes y intéressées d'avoir à comparaitre dans le délai de 15 jours, pour répondre à la demande des dits plaigés.  
L. DAUNOY, Marshal. 31 juillet.

**A VIS—**Le soussigné s'honore d'informer le public, qu'il est de nouveau établi en cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront rasées et où les cheveux seront coupés avec soin; tous ses efforts tendront comme par le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; il continue ainsi l'exercice de sa profession de Chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 301. 13 Juillet—10 JEAN GUADIZ.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France & du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en détail à des prix modérés, savoir: Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à \$1 la bile. Régénérateur de Tranche la Haussa à \$1 la bile.

Purgatif de Roy par Cottin à \$1 do. Vom. Purgatif do. do. 50 cts. Grains de Santé du Dr. French à \$4 la douzaine. Essence d'Anis, de Citron, de fleurs d'orange, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnésie calcinée patente, Cantharides, &c. &c. &c. De plus, en débarquement du navire Louisiana, douze barils essence de térébenthine. 24 juillet. FORESTIER.

**Drogues et Medecines**  
EN Gros et en Détail.  
Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDICINES, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.  
F. C. Bourcier & Cie, Rue des Théopitoulas, No. 75.

**N. B.**—On trouvera toujours chez eux des boîtes de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bâteaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de réapprovisionner avec le plus grand soin et le plus grand promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai 7.

**LE SOUSSIGNÉ** l'honore d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile au No. 27 rue de la Douane au No. 90 rue Thoupoulas, où il continue tout ce qui rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment un assortiment de timent de Chaises et Matelas, il tient également du vernis de Copal, qu'il fait à ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il repint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti. Juill. 6 m W. C. QUIRK.

**5 Piastres de récompense.**  
Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse Américaine, (très brune) âgée d'environ 23 ans, 5 pieds 5 ou 6 pouces de taille, mesure Anglaise, nommée Violette, elle a la figure un peu grosse, et le menton allongé, la peau rude; on suppose qu'elle est recellée dans un des faubourgs Supérieurs. La récompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à la geole où au No. 179 chemin du Bayou. 24 Juillet—57.

**\$20 DE RECOMPENSE.**  
PARTI MARRON de chez le soussigné, le nègre nommé NED, boulanger, appartenant ci-devant à Mr. J. Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison. Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. DONDUNES POINCY. 17 juillet—46 R. du Maine.

**ÉTAT DE LA LOUISIANE.**  
COIN DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE Joseph Théodore Beauché contre ses créanciers.  
A cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers.—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Théodore Séghers notaire public, Mardi le 31 du mois prochain, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire sont suspendues.—Et il est de plus ordonné que Mr. Gustave Schmidt, son nom pour représenter les créanciers absents. Par arrêt de l'hon. Mr. Joshua Lewis, Juge du dit coin. J. L. LEWIS, Greffier. 31 juillet—3

**VICTOR ROUMAGE** offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.  
40 tierçons vinaigre blanc 1<sup>re</sup> qualité,  
75 caisses fruits à l'eau de vie,  
25 do. liqueurs supérieures,  
D'importations antérieures.  
200 buques vin de Bordeaux,  
14 pipes eau de vie de Cognac,  
70 barils do. blanche, 5000 preuves  
600 caisses vin rouge et blanc,  
25 balles de lignes assorties,  
10 do. brain jaune pour moustiche,  
3 do. coton fil et coton,  
10 do. fil de rennes,  
15 mailles eau de cologne,  
4 balles écritures en liège,  
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c. 2 Juin—67

**HUNDRED THOUSAND** Hava Segars, received by the Charriot for sale at the Hotel des Etrangers, in sex, quarter boxes &c. Ap 27—5 RACHE CONSTANT

**SANSUEG** de choix reçus par le Navire Margaret du Havre à vendre par FORESTIER, Pharmacien. 28 Juin

**Changeement de domicile.**  
DR. J. E. DOORNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Lauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4 lps.

**A VIS—**Attendu qu'une demande m'a été adressée, afin de voir rayer et annuler les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Soesthène Allain comme acurité, savoir: l'une avec Philogène Favrot, comme juge de Paix de l'ouest Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-neuf, et l'autre avec l'hon. La L'Herminette, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit. Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'Office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées. Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le douze Juillet mil-[1830] huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats Unis la cinquante-cinquième année.

JACQUES DUPRE, Remplissant les fonctions de Gouverneur, Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGANAY, Secrétaire d'Etat. 13 Juillet—30

**Magasin à l'instar de Paris.**  
Le soussigné, rue de Chartres No 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, vient de recevoir de Paris par le Philéas, un assortiment de faux cheveux et fines parfumeries, Perruques métriques et autres Touffes, diennettes (dit fausse queue), Tours à bandeau, Métriques et autres, au goût du jour.

Crème d'amande amère en pots de cristal du dernier goût, crème de Concourt très fraîche, crème de Calimagon, Eau de-Cologne améliorée, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Mé-cassar, Pommade, Savons de toilette, Peudés surine, Opium, Corail, etc. Un joli assortiment de broches à tête, de tous à ongles &c. Peignes d'écaillé à retaper et fins Peignes d'écaillé gravé à jour à dossier, du dernier goût, do. imitation écaillé, et à relever 12 cheveux 19 Mai GAULHIAC es

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
LE DR. HALLIEN a transporté sa demeure au No. 13 de la rue St. Louis, au No. 6 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juin—6

**Le soussigné** offre ses services aux personnes qui désireraient apprendre la TENUE DES LIVRES, par parties simple ou double, en français ou en anglais. Il y joindra l'étude des calculs arithmétiques et la manière d'établir tous les comptes et bordereaux usités dans le commerce, les banques, chambres d'assurance, &c. Il ne négligera rien pour mettre ses élèves à même de devenir de bons comptables. Il se chargera de mettre à jour les livres arrivés, de faire les balances, et ouvrir de nouveaux jeux de livres. Il donnera des leçons particulières de Français, Arithmétique raisonnée, Ecriture et Géographie. Il fera de son mieux pour mériter la confiance qu'on lui accordera, et se transportera chez les personnes qui le désireront. S'adresser rue St. Louis, No. 118, entre Bessé, bon et Dauphine, vis-à-vis Mr. E. BERTUS. 10 Aout—6 P. A. AUBERT.

TIENNE RADIGOIS, ELIZABETH JOLY; 10 Aout—3, ps